

A2. Mettre en place un processus de veille au profit de la sécurité économique

La bonne information, diffusée au bon moment et à la bonne personne, concourt à renforcer la sécurité économique de l'entreprise. Elle lui permet d'anticiper les évolutions de son environnement afin de s'y adapter. La veille informationnelle permet de suivre l'apparition d'un nouveau cadre réglementaire, la parution d'appels d'offres ou l'émergence de nouveaux concurrents, mais aussi d'identifier les risques pesant sur l'activité de l'entreprise, comme la défaillance d'un fournisseur clé. Trop souvent réalisée de manière informelle, la veille doit impliquer l'ensemble du personnel, de la direction jusqu'aux salariés, et s'inscrire dans une démarche structurée.

ORGANISATIONNEL

Connaître son capital-information déjà disponible

➤ L'entreprise dispose déjà bien souvent de nombreuses informations, pas ou peu exploitées. Elles constituent pourtant la **première source** d'informations utiles à la décision.

Identifier précisément son besoin en information

- Face à la quantité de données disponibles, vouloir « tout connaître sur tout » est le meilleur moyen de ne rien savoir. **Prioriser ses besoins** est donc nécessaire.
- Afin d'obtenir les informations les plus pertinentes, il est recommandé d'exprimer le plus **précisément** possible son besoin (thèmes et axes de recherche précis).
- Penser à surveiller les **acteurs clés** du sujet (grands groupes, PME, influenceurs, opposants, etc.).
- Définir l'**échelle géographique** de recherche (locale, régionale, nationale, européenne, internationale).

S'organiser

- Penser une organisation interne prenant en compte toutes les étapes du cycle de l'information :
 - qui collecte l'information ?
 - qui l'analyse ?
 - qui la diffuse et à qui ?
 - à quelle régularité et sous quelle forme ?

TECHNIQUE

- Se doter d'**outils** de veille adaptés à la taille de l'entreprise et à ses besoins, qu'ils soient gratuits ou payants.
- **Diversifier ses sources** d'informations, en recourant notamment à divers moteurs de recherche, sans oublier les blogs, les forums et les réseaux sociaux.

COMPORTEMENTAL

- La veille est avant tout un **état d'esprit** : il s'agit d'être en alerte permanente sur les sujets intéressants l'entreprise afin de capter, de transmettre et d'analyser toute information utile.
- Capitaliser les connaissances issues du terrain : une **démarche collaborative** doit permettre à l'ensemble du personnel de pouvoir contribuer à la veille.